

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

Quelques journaux ont manifesté leur étonnement en voyant que le discours impérial ne contenait aucune allusion au Mexique, à la fin tragique de Maximilien et à la chute du trône qu'il avait essayé de fonder. On nous assure que cette lacune, en effet très-remarquable, n'existait pas dans le projet de discours que l'Empereur a lu dimanche à Saint-Cloud devant le conseil privé et le conseil des ministres. Le discours primitif contenait un paragraphe spécial consacré à l'entreprise mexicaine et à la manière dont elle s'est terminée. L'Empereur, après avoir payé un dernier tribut de sympathie à l'infortuné Maximilien, revenait sur le caractère éminemment civilisateur que l'expédition a toujours eu dans sa pensée, exaltait en termes très-fermes et très-convaincus la première idée qui a conduit notre drapeau au Mexique.

La lecture de ce passage produisit sur l'assemblée des conseillers de l'Empereur un très-grand effet. Toutefois, un seul des ministres, celui de tous dont les idées personnelles sont le plus en faveur auprès de Sa Majesté, se laissa entraîner à manifester sur le champ son approbation par une sorte de cri admiratif. Les autres réfléchirent, et demeurèrent d'avis que, dans l'état actuel des esprits, une atténuation des termes du paragraphe était nécessaire et qu'il fallait la demander à l'Empereur.

La question fut soumise à Sa Majesté, qui

prit alors le parti de supprimer tout-à-fait le paragraphe, sans chercher, par l'emploi des termes moins vifs, à en atténuer la portée.

Le même journal se fait l'écho du bruit suivant :

« On parle beaucoup en ce moment, dans les sphères officielles, d'un voyage que ferait prochainement à Rome, avec une mission du gouvernement, un prélat français qu'on croit être M. Darboy. »

On a lu hier le discours de la reine d'Angleterre et sans doute on aura remarqué le paragraphe concernant l'Italie, qui sera certainement très-gouté à Florence. A ce propos, voici ce que nous trouvons dans la *Liberté* :

« Le discours de la reine d'Angleterre n'est remarquable que par ce qu'il omet.

» Parlant de l'empereur Napoléon, la reine Victoria exprime « LA CONFIANCE que Sa Majesté impériale pourra, par un PROMPT TRAITEMENT de ses troupes, éloigner tout sujet possible de mésintelligence entre le gouvernement français et le gouvernement italien » ; mais la reine Victoria ne dit pas un mot, pas le plus petit mot, de la conférence proposée !

» Pas même une mention honorable ! pas même une allusion tumulaire !

» Les souverains ne prennent-ils donc la parole que pour ne rien dire ?

» EMILE DE GIRARDIN. »

La première journée parlementaire en Angleterre, celle du 19, a été, comme toujours, une sorte de revue politique générale. Les débats des deux Chambres n'occupent pas

moins de quinze colonnes du *Times*, petit texte.

L'expédition d'Abyssinie, le fenianisme, la question romaine, tels ont été les points principaux sur lesquels a porté la discussion.

Le discours de lord Stanley nous apprend que l'Italie a sollicité les bons offices de l'Angleterre et que celle-ci a accédé à sa demande.

Le chef du Foreign-office a prononcé mercredi soir un nouveau discours, dont le télégraphe nous apporte un résumé, et que nous aurons sous les yeux le texte.

En résumé, l'Angleterre, sans refuser ni accepter positivement l'invitation à la conférence, montre des dispositions qui peuvent être considérées comme une fin de non-recevoir.

La nouvelle que le gouvernement pontifical aurait fait connaître officiellement son refus d'assister à la future conférence, est formellement démentie par le *Mémorial diplomatique*. Le souverain pontife n'a encore pris aucune décision à cet égard.Les nouvelles d'Allemagne sont tout-à-fait pacifiques. Un article publié par la *Correspondance provinciale*, prouve l'heureux effet produit par le discours de l'Empereur sur l'esprit public allemand.La *Correspondance libérale*, de Berlin, organe progressiste, reproduit le bruit déjà démenti de négociations qui auraient lieu avec les gouvernements de l'Allemagne du Sud en vue d'étendre la compétence du Parlement

douanier aux affaires de postes, de télégraphes, de chemins de fer, etc.

Une dépêche de Londres parle de mesures militaires exceptionnelles qui sont prises en ce moment à Manchester, à Liverpool et à Salford, en prévision de l'émeute que l'exécution prochaine des fenians pourrait susciter.

La *Gazette officielle*, de Florence, publie le décret qui convoque les Chambres italiennes pour le 5 décembre prochain.

Il paraît, d'après le même journal, que la discorde règne dans le sein du cabinet italien au sujet du procès de Garibaldi. M. Guallierio tiendrait pour le procès, M. Menabrea voudrait qu'il ne fût plus question de cette comédie. — M. Guallierio aurait offert sa démission.

La *Gazette piémontaise*, du 20 novembre, dit que l'extrême-gauche de la Chambre des députés italiens veut porter Garibaldi comme candidat à la présidence de la Chambre. Les autres votes se répartiraient entre MM. Rattazzi et Lanza.Nous lisons dans la *Gazette officielle* de Florence :

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui la liste des volontaires prisonniers qui se trouvent à Rome. Ils sont au nombre de 1,765. Il n'a pas été possible d'en publier les noms aujourd'hui même. Ils paraîtront mardi prochain en supplément.

» On prévient les personnes qui désireraient

## FABLETTON.

25

## LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

— Le mariage, madame, vous croyez avoir détruit toutes les preuves qui pouvaient l'établir ? Vous n'avez pas songé que, précisément à cause de sa situation difficile, votre belle sœur avait dû se munir de preuves écrites semblables à celles qui, du portefeuille du baron d'Arsoix, ont passé dans vos mains ; vous n'avez pas songé que Maubert...

— Je récuse son témoignage !

— Vous n'avez pas songé que Maubert avait pu garder par-devers lui les papiers de sa maîtresse en vous livrant ceux de son maître ; vous n'avez pas songé que Maubert...

— Encore une fois, c'est un misérable !

— Ne le lui reprochez pas, madame ; il a été misérable le jour où il a trahi son maître ; ne me forcez pas à rechercher qui l'y a poussé. Abrégeons, abrégeons ; les papiers d'Elisabeth Kaschine, baronne d'Arsoix, je les ai là ; ils établissent le ma-

riage parfaitement régulier, ils établissent la naissance de l'enfant, ils établissent l'état civil d'Elisabeth d'Arsoix, que vous appelez Lisa... »

Sir Burfrey cessa de parler : Mme d'Arsoix, renversée sur le dossier de son fauteuil, les joues livides, les yeux fermés, la bouche entr'ouverte, venait de laisser tomber son éventail. Au bout d'une minute, elle revint à elle, chercha en tâtonnant sur la cheminée son flacon de sels, respira fortement ; puis, s'étant remise peu à peu, dit d'une voix qu'elle s'efforçait de rendre assurée :

« Ces papiers, vous me les communiquerez, je pense ?

— Non, madame, reprit sir Burfrey, vous ne les aurez pas.

— Eh bien, nous entrerons en procès.

— Il n'y aura point de procès ; vous reconnaîtrez publiquement les noms, qualités et droits de votre nièce, Elisabeth d'Arsoix, ou bien, dès demain, je ferai parvenir une requête au procureur impérial.

— Reconnaitre publiquement !

— Oui, madame, ce soir, en présence de toutes les personnes réunies ici vous déclarerez reconnaître votre nièce ; il ne sera question ni de Maubert, ni des papiers disparus. Je vous promets le silence en

mon nom, je le promets au nom de l'infortunée jeune fille. Maintenant, choisissez ; je n'ai aucun conseil à vous donner, et je vous demande la permission de me retirer. »

Sir Burfrey se leva, salua froidement et sortit du boudoir.

XXI.

Mme d'Arsoix n'avait répondu ni par un geste ni par un regard au salut qu'on venait de lui adresser. Elle resta aussi immobile après le départ de son rude adversaire qu'elle l'était l'instant d'avant. Les yeux fixes, les dents serrées, les mains ouvertes, rigides, sans mouvement ; on eût dit que la vie était suspendue en elle.

Au bout d'un quart d'heure, elle se leva comme par une impulsion mécanique et s'approcha de la glace. Puis, soulevant une bougie, elle la promena lentement au-dessus de sa tête.

« Non, dit-elle après un instant d'examen, non, le malheur n'a pas laissé sa marque hideuse sur le front d'Hortense des Favraies. Ils ne me verront pas humiliée ! Que Cerqueux leur reste avec trente mille livres de rente ; qu'ils triomphent ! j'irai à telle distance que l'écho de leurs joies ne viendra pas jusqu'à moi !

« Abrégeons, a dit cet homme infernal : eh bien, oui, abrégeons, ma vengeance est prête. Mais Flavie ne doit pas être témoin de ce spectacle. »

Elle sonna.

On vint.

« Allez, dit-elle, prévenir ma fille que je veux lui parler. »

Le domestique reparut au bout de deux minutes.

« Mlle Flavie n'est pas au salon. Si madame veut, je vais dire à Juliette de monter à la chambre de mademoiselle ?

— Non, c'est bien ; sortez.

« Allons, continua-t-elle d'une voix frémissante, je vais boire le calice... ; ils verront si ma main tremble en le portant à mes lèvres. »

Elle fit quelques pas dans le boudoir pour affermir sa démarche, retourna devant la glace, lissa ses bandeaux, releva les plis d'une dentelle ; puis, faisant un effort suprême, quitta le boudoir et entra dans le salon.

« Ah ! chère madame, vivre trois heures loin de vous, c'est mourir, s'écria le chevalier de Fogy, accourant pour offrir son bras. »

Mme d'Arsoix refusa du geste, et s'avança jusqu'à la cheminée.

procéder immédiatement à quelques recherches, que le registre des noms est déposé près la direction de la *Gazette officielle*.

Le 13 courant, dit *il Secolo*, deux bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie, sont partis de Naples pour Palerme.

Ces troupes sont mises à la disposition du général Pallavicino, pour la suppression du brigandage, qui prend un caractère alarmant de recrudescence.

On lit dans une correspondance particulière du *Phare de la Loire*, datée de Florence, le 18 novembre :

Garibaldi est toujours au fort de Varignano, bien traité, mais fort surveillé. Ses enfants ont été autorisés à aller le voir. On parle d'un procès, il paraît même que ce procès s'instruit, mais il est certain qu'il n'aura pas lieu, la discussion seule du projet de mise en accusation de Garibaldi à la chambre soulèverait de véritables tempêtes.

Mazzini est à Lugano, sur la frontière de Suisse; il lance de là des proclamations républicaines où il dit ouvertement que l'Italie doit se débarrasser le plus tôt possible de la monarchie de Savoie.

Le rapport officiel du général pontifical Kanzler sur le combat de Mentana dit que parmi les combattants qui se sont distingués, il faut compter le comte de Caserte, frère puîné du roi de Naples François II. Cette nouvelle a produit une grande irritation. Il est à croire que la participation des princes Bourbons aux victoires pontificales ne contribuera pas beaucoup à hâter leur restauration sur le territoire napolitain.

Tout porte à prévoir que M. Rattazzi, sera élu président de la chambre des députés à la prochaine session. C'est une menace sérieuse pour le ministère actuel.

Le cabinet ajourne autant qu'il peut la convocation de la chambre, soit pour retarder la lutte qu'il prévoit, soit pour avoir le temps de conclure quelque chose relativement à la question romaine. Que faire dire au roi dans son discours d'ouverture, si l'Italie n'a obtenu aucune assurance favorable à ses vœux, si l'occupation française continue? Et puis cette conférence se réunira-t-elle? Ici, on ne le croit pas, mais on n'aura aucune certitude avant l'ouverture du parlement. Il y a, comme vous le voyez, cent raisons pour une de retarder encore.

On assure que le général Acerbi qui commandait les volontaires aux environs de Viterbe s'est retiré en Suisse. Quelques volontaires français à qui on avait donné la qualification d'officiers d'état-major repartent pour leur pays.

L'expédition d'Abyssinie, par les propor-

tions mêmes qu'elle prend, appelle l'attention des autres puissances, et il peut y avoir notamment pour notre pays, au moment où l'Angleterre va faire la guerre au roi Théodoros, sur les confins de la mer Rouge, des nationaux et des intérêts français à sauvegarder.

Un vaisseau français se trouvait déjà pour cet objet dans ces parages; nous apprenons qu'un second navire de guerre a reçu l'ordre de s'y rendre et que des instructions particulières ont été données à l'officier qui le commande.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le Sénat a procédé, dans sa séance de mardi, à l'organisation des bureaux. Ils se trouveront composés ainsi qu'il suit :

1<sup>er</sup> bureau. — Président, S. Em. M<sup>gr</sup> le cardinal comte de Bonnechose.

Vice-président, M. le procureur général Delangle.

Secrétaire, M. le baron Brenier.

Vice secrétaire, M. le comte de Lesseps.

2<sup>e</sup> bureau. — Président, S. Exc. M. le maréchal Vaillant.

Vice-président, S. Em. M<sup>gr</sup> le cardinal Mathieu.

Secrétaire, M. le baron de Heeckeren.

Vice-secrétaire, M. de Menthe.

3<sup>e</sup> bureau. — Président, S. Exc. M<sup>gr</sup> le cardinal Donnet.

Vice-président, M. le premier vice-président Boudet.

Secrétaire, M. de Vuillefroy.

Vice-secrétaire, M. Quentin Bauchart.

4<sup>e</sup> bureau. — Président, M. le premier président de Royer.

Vice-président, M. le baron Dupin.

Secrétaire, M. Henri Chevreau.

Vice-secrétaire, M. Le Roy de Saint-Arnaud.

5<sup>e</sup> bureau. — Président, M. le comte Mimerel de Roubaix.

Vice-président, M. Le Verrier.

Secrétaire, M. le marquis de Chasseloup-Laubat.

Vice-secrétaire, M. Corta.

— Le nouveau projet de loi sur l'organisation de l'armée a été présenté mercredi au Corps-Législatif, et il en a été donné lecture en séance publique.

— MM. Mége, de Conegliano, de Guilloutet, Bournat, Welles de Lavalette et Martel ont été élus comme secrétaires du Corps-Législatif pour la session de 1868.

— Le Corps-Législatif n'a pas tenu de séance jeudi. Il devait y avoir le lendemain réunion dans les bureaux, pour procéder à l'examen des trois demandes d'interpellation déposées

dans l'avant-dernière séance. Les bureaux examineront en même temps une autre demande d'interpellation déposée par MM. Larabure, Chesnelong, de Mackau et plusieurs de leurs collègues, « sur les conséquences que doit avoir la dernière expédition de Rome au point de vue de la souveraineté temporelle du pape. »

— Nous apprenons que l'interpellation présentée au Sénat sur les affaires de Rome a été signée également par S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, et par M. le baron de Ladoicette.

On remarquera que tous les cardinaux siégeant au Sénat et Mgr l'archevêque de Paris se sont associés à cette demande d'interpellation dont l'initiative appartient à M. le baron Dupin.

— L'honorable M. Guoin, qui vient d'être nommé sénateur, avait été nommé dans la première circonscription d'Indre-et-Loire.

Au nombre des candidats qui se présenteront pour remplacer M. Guoin, on cite M. Eugène Guoin fils, actuellement maire de Tours, et M. Houssard, membre du conseil général du département.

L'opposition portera, dit-on, M. Luzarches, ancien maire de Tours avant et depuis 1848.

On a prononcé aussi le nom de M. de Flavigny, ancien député d'Indre-et-Loire, qui saisirait cette occasion de faire sa rentrée dans le monde politique.

Il n'est pas indifférent de rappeler à cette occasion le nombre des voix qui a envoyé au Corps-Législatif M. Guoin.

En 1863, M. Guoin, dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Indre-et-Loire, avait obtenu sur

18,794 votants
un nombre de voix de 11,163
M. Houssard 4,551
M. Rivière 5,080

Le candidat du gouvernement avait donc réuni 11,163 voix contre 7,631 données à ceux de l'opposition.

Le nombre des électeurs inscrits était de 35,600.

— On frappe en ce moment, au grand hôtel des monnaies du quai Conti, les nombreuses médailles d'or, d'argent et de bronze des lauréats de l'Exposition universelle, avec leurs noms en relief sur le cartouche, supporté par deux petits génies.

— L'Union assure que, pendant les jours les plus critiques que vient de traverser Rome, le roi des Deux-Siciles avait offert de défendre la personne du pape comme un simple gentilhomme et en se mêlant aux gardes du Vatican.

— Nous avons dit, rappelle le *Mémorial diplomatique*, que le vice-amiral baron de Tegethoff avait pour mission spéciale de réclamer la dépouille mortelle de l'empereur Maxi-

milien, non pas au nom du gouvernement autrichien, mais au nom des augustes parents du prince infortuné.

Tout en se déclarant disposé à déférer à leur vœu, Juarez déclara à l'envoyé autrichien que, pour prévenir toute réclamation que la diplomatie européenne pourrait adresser au gouvernement mexicain, il était indispensable qu'on lui exhibât la demande formelle et authentique des parents du défunt empereur.

A l'heure qu'il est, ce document est entre les mains du président de la république mexicaine, et tout porte à croire que le corps de l'empereur Maximilien est aujourd'hui en route pour Vera-Cruz; et, d'après des lettres de Trieste, on attendait dans cette ville, vers le milieu du mois de décembre, la légale *Elisabeth*, à bord de laquelle il devait être embarqué.

Des préparatifs sont déjà ordonnés pour les funérailles solennelles qui, par les soins de la marine de guerre autrichienne, seront célébrées lors du passage des restes du prince à Trieste.

— Par suite du mauvais temps qui règne depuis deux jours dans la Manche, les correspondances et les journaux d'Angleterre ne sont pas arrivés jeudi à Paris.

— Le journal le *Gers* nous apprend la nouvelle de la mort de M. le général de division duc de Montesquiou Fezensac, décédé à l'âge de 83 ans, au château de Monties, près de Tours, chez son gendre, M. le comte de Flavigny.

M. le duc de Fezensac avait gagné tous ses grades à la pointe de son épée. Soldat à vingt ans, dans un régiment d'infanterie, il prit part à toutes les guerres de l'Empire; des faits d'armes éclatants accomplis à Wagram et à la Moskowa, où il commandait un régiment, lui valurent, à l'âge de 28 ans, le grade de général de brigade. Il a été pair de France, ambassadeur en Espagne, et il était grand-croix de la Légion d'Honneur, depuis 1845.

M. le duc de Fezensac a publié le *Journal de la campagne de Russie en 1812*.

— Dans sa séance du 20, l'Académie des sciences n'avait encore reçu aucune nouvelle officielle de la submersion de l'île de Tortola. Ce silence de bon augure faisait espérer à la docte assemblée que l'esprit public s'était alarmé sous l'impression de faux bruits.

Aujourd'hui, nous connaissons la vérité, et nous pouvons réduire le cataclysme de l'île de Tortola à ses justes proportions.

Voici à ce sujet le récit que nous trouvons dans le *Shipping and mercantile Gazette* du 19 novembre.

« C'est avec beaucoup de plaisir, quoique sans surprise, que nous pouvons annoncer le démenti donné par vote formelle à la nouvelle de la submersion de l'île de Tortola.

» Un télégramme a été reçu aujourd'hui au

A son approche, M. de la Roche-Léhan, sir Burfrey, M. Le Burcier et Adrien s'étaient levés; elle se tourna vers eux après avoir regardé à la pendule.

« L'heure est un peu avancée pour se mettre en route, dit-elle, et cependant, messieurs, je ne puis vous offrir de passer la nuit ici : je ne suis plus maîtresse à Cerqueux. »

Elle s'arrêta une seconde, sa voix venait de faiblir. Mme Le Burcier, jusque-là fort occupée à considérer un écran brodé au petit point, fit un mouvement d'attention.

« Cerqueux n'est plus à moi, reprit Mme d'Arsoix, on a retrouvé des documents qui établissent que mon beau-frère, Antoine d'Arsoix, avait contracté en 1851 un mariage secret dont est issue l'enfant que j'ai fait élever sous le nom de Lisa. En conséquence, je reconnais Lisa ou Elisabeth d'Arsoix pour ma nièce, et je lui remets, à partir d'aujourd'hui, la fortune de son père.

« Elle n'est pas là, malheureusement, ajouta la baronne en lançant un regard sauvage à sir Burfrey, on vient de m'apprendre qu'elle a quitté Cerqueux fortivement il y a quelques heures; en ce moment, elle court aventure avec le docteur Ruelland.

— Madame!... s'écria sir Burfrey.

— Mon Dieu, les choses se régulariseront peut-être; ce sera un autre mariage à la frontière.

— Permettez, madame, dit le marquis de la Roche-Léhan, Mlle Lisa nous a quittés il y a une demi-heure à peine.

— Et elle est en ce moment dans ma chambre, ajouta sir Burfrey.

— Une demi-heure! répéta Mme d'Arsoix, une demi-heure!... Alors on m'a trompée... Cependant c'est bien singulier... enfin, si cela est, j'en suis fort aise... »

Elle se sentait jouée : que signifiaient donc cette voiture, ce départ?... Elle cherchait le mot de l'énigme et ne le trouvait pas. De toutes les puissances de son âme elle faisait effort pour demeurer calme; mais tout-à-coup, ses yeux étant tombés sur le piano qui, contre l'ordinaire, était fermé, une commotion électrique la fit tressaillir. « Où est Flavie? » pensa-t-elle avec épouvante. « On m'a trompée, reprit-elle d'une voix un peu rauque; mais il faut éclaircir les faits. »

Elle traversa le salon, entra dans le vestibule, prit un bougeoir, monta l'escalier d'un pas rapide, arriva haletante à la chambre de Flavie.

La chambre était vide. Au milieu, sur un guéridon placé là avec intention il y avait un encrier et une boîte à secret.

D'un coup d'œil Mme d'Arsoix devina tout. Elle pressa un bouton, ouvrit la boîte et y trouva le billet suivant :

« J'aime Ludovic! je pars avec lui... Oh! ma mère, pardonnez-moi! »

Mme d'Arsoix fit trois ou quatre pas en arrière et s'appuya à la cheminée. « Flavie, murmura-t-elle en froissant convulsivement le papier dans ses mains, je t'aurais pardonné une faute; mais tu me foules aux pieds : je ne te pardonnerai jamais! »

Cinq minutes s'écoulèrent.

« Non! non! non! s'écria la mère trahie, retrouvant dans son âme indomptable une énergie nouvelle, non, je ne fléchirai pas; ils n'entendront pas un soupir, ils ne verront pas une larme; je resterai debout jusqu'à la fin, je serai plus haute que le malheur. »

Elle descendit et rentra dans le salon où régnait un profond silence. Pâle comme le marbre, belle d'une beauté farouche, les yeux secs et brillants, la baronne s'avança plus droite que jamais; on n'entendait que le frôlement de sa robe de satin qui ba-

layait le tapis.

« Flavie est souffrante, dit-elle à ses hôtes en arrivant près d'eux, elle ne descendra pas. Elle m'a chargée de vous faire ses adieux.

— Madame, dit le marquis de la Roche-Léhan, nous vous attendions pour prendre congé. Au nom de tous je vous exprime le regret que votre présence ait pu vous causer du trouble au moment où il vous était enfin donné de réparer une longue erreur.

— Il n'y a aucun trouble en moi, monsieur, et je ne veux rien réparer.

— Oh! alors, madame, dit le noble vieillard en prenant un accent sévère, permettez-moi de vous plandre profondément; je n'ai plus aucune parole à vous adresser. »

Il salua pour ne pas refuser ce témoignage... de compassion du moins. Tous imitèrent son exemple; puis, l'un après l'autre, ils sortirent en silence comme on sort d'une chambre mortuaire. Dans le vestibule, Adrien attendait avec Lisa qu'il avait été chercher.

(La fin au prochain numéro.)

## Dernières Nouvelles.

L'agence Havas transmet aux journaux une dépêche de Rome, 21 novembre, annonçant que des garibaldiens concentrés sur la frontière des Etats pontificaux, projettent de nouvelles attaques, et que des bandes ont envahi Cervara et Castiglione, faisant des prisonniers et abattant les écussons pontificaux.

Londres, 21 novembre, 8 h. 35 m. du soir. — *Chambre des communes.* — M. Magnire demande que le gouvernement empêche l'accomplissement, devant le monde entier, de la tragédie déplorable de l'exécution de quatre fenians à Manchester.

MM. O'Brien, Fancett, Howyer, Gaselee, Lochlen, Bagwell, Rearden demandent l'ajournement de l'exécution.

M. Hardy refuse d'annuler la décision du juge.

8 heures du soir. — Une grande foule se dirige vers Clerkenwell pour s'y assembler en procession avec des torches et protester contre l'exécution des fenians.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Fidèle à son titre, *l'Univers illustré* présente, par la plume et par le crayon, un tableau aussi exact qu'intéressant de tous les événements importants qui s'accomplissent chaque semaine. Dans le numéro qui vient de paraître, nous voyons : S. S. le Pape Pie IX visitant les prisonniers garibaldiens au château Saint-Ange; le Débarquement des troupes françaises à Civita-Vecchia et leur entrée à Rome; la Campagne de Tivoli, où a eu lieu le combat de Mentana; les Femmes à l'Exposition, groupe pittoresque de types et de costumes nationaux; la Pirogue du roi de Siam, modèle exposé au Champ-de-Mars; le Déménagement de l'Exposition, composition pleine de verve et d'esprit; le Château de Tervueren, résidence de l'impératrice Charlotte du Mexique; le Portrait de Wagner et la représentation de *Lohengrin*, au Théâtre-Royal de Munich. Une telle réunion de gravures, dans un seul numéro, dit assez quelle est la valeur artistique de *l'Univers illustré* et explique la situation exceptionnelle qu'il occupe parmi les publications analogues.

BOURSE DU 21 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 50.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 25.

BOURSE DU 22 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 65.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

servir de séchoir, se trouvaient attachés un grand nombre de billets en cours de fabrication.

Les billets faux émis par cette bande d'habiles escrocs étaient imités avec une perfection qui pouvait déjouer même l'œil le plus exercé. On a eu l'explication de cette perfection en trouvant un matériel complet et des plus habilement entendus. D'après le dire des accusés, les billets étaient soumis à une septuple impression avant d'être lancés en circulation.

Tout ce matériel a été saisi immédiatement, et les inculpés, au nombre de trois, deux hommes et une femme, ont été écroués en prison, en vertu de mandats délivrés par un des juges d'instruction de Paris, qui avait décerné une commission rogatoire à son collègue du Havre, lequel l'avait transmise pour exécution au commissaire central.

Les trois inculpés, sous l'escorte d'agents de la police de Paris et du Havre, sont partis hier, par l'express de six heures, pour Paris, afin d'y être mis à la disposition du juge d'instruction mandant.

— Les magnifiques travaux du Mont-Cenis se poursuivent activement et heureusement.

Pendant le mois d'octobre dernier, le percement du tunnel des Alpes a avancé de 131 mètres 85 centimètres, dont 71 mètres 20 centimètres du côté de Bardonnèche et 60 mètres 65 centimètres du côté de Modane.

Voici quel était l'état du percement au 31 octobre : Longueur totale du tunnel, 12,220 ; percement exécuté, 7,664 10. Reste à percer, 4,555 90.

Dans les dix premiers mois de l'année courante, on a percé 1,320 mètres 56 centimètres. On n'en avait percé dans toute l'année dernière que 1,024 99.

Le côté sud continue à avancer toujours un peu plus rapidement que le côté nord.

Voici leurs profondeurs relatives : Ouverture sud, 4,640 10; ouverture nord, 3,024. Total, 7,664 10.

Le progrès des travaux permet d'espérer qu'en 1870 ce travail gigantesque sera complètement terminé.

Il faudra bien que la civilisation ait le dernier mot.

Pour nouvelles diverses : P. GODET.

mettre la main sur ceux qui les fabriquaient.

Il y a deux ou trois mois, trois personnes, deux hommes et une femme, arrivèrent au Havre, et, sous des noms supposés, ils louèrent, à Sainte-Adresse, rue Vacquerie, un pavillon situé au fond d'un jardin, et appartenant à M. Fafin.

La police de Paris, qui suivait depuis longtemps cette affaire, eut vent de quelque chose et informa la police du Havre, qui se prit à surveiller avec soin les nouveaux venus, dont la conduite était, du reste, fort régulière et ne donnait lieu aucune plainte.

L'un des associés, qui était tout particulièrement signalé comme émetteur de billets, fut surtout l'objet de l'attention des agents du Havre.

Enfin, mercredi, cet individu fut arrêté dans la rue, vers six heures du soir, alors qu'il était précisément nanti d'un assez grand nombre de billets faux. On le conduisit immédiatement devant le commissaire central, qui le fit fouiller, et trouva dans l'une de ses poches une clef que l'on soupçonna avec raison être celle qui ouvrait la porte du pavillon de Sainte-Adresse.

Muni de cette clef, qui lui permettait d'entrer sans donner l'éveil, le commissaire se rendit en toute hâte à Sainte-Adresse, accompagné d'un certain nombre d'agents, pendant que l'individu arrêté était mis au secret. Grâce à la clef si heureusement trouvée, le commissaire central et ses agents entrèrent facilement dans le jardin, qu'ils traversèrent, et, pénétrant dans la maison, dont la porte n'était pas fermée, ils trouvèrent à l'œuvre les deux associés de l'individu qu'on venait d'arrêter.

L'apparition de la police fut d'autant plus terrifiante pour eux qu'ils étaient littéralement pris en flagrant délit. En effet, l'un d'eux fut surpris au moment même où il touchait une pierre lithographique. Donc, plus de doute, c'était là que se trouvait l'atelier de fabrication des faux billets.

Après s'être assuré de la personne des deux affidés, M. le commissaire central poursuivit ses investigations, et, dans une chambre du premier étage, il découvrit tout le matériel : une presse lithographique, des plaques gravées, des griffes en cuivre imitant la signature des agents supérieurs de la Banque russe, etc., etc. Enfin sur des cordes tendues au travers de l'appartement, qui était chauffé de manière à

bureau des colonies du consul de S. M. britannique à New-York; il porte que des nouvelles de Tortola, jusqu'au 1<sup>er</sup> courant, avaient été reçues à la Havane; elles ne faisaient pas mention de la catastrophe déplorable du 29 du mois dernier.

Tortola, ainsi que la plupart des îles du groupe des îles de la Vierge, a beaucoup souffert des suites de l'ouragan; il a péri beaucoup de monde et de grands dommages ont eu lieu, c'est certain. On dit aussi que, pendant l'ouragan, un incendie a éclaté dans le port de Tortola, et cet incendie a considérablement augmenté le désastre.

Il est probable que la triste nouvelle de la submersion de Tortola a été due au fait que la marée, poussée par l'ouragan, a balayé les parties inférieures de l'île, donnant à croire aux témoins oculaires du phénomène que l'île avait disparu s'enfonçant dans la mer. De là la mise rapide en circulation de la nouvelle que la catastrophe était due à une brusque action volcanique ou à quelque autre agent mystérieux d'une force naturelle.

Le gouvernement a télégraphié à l'amiral de station de l'Amérique du Nord pour lui ordonner d'envoyer sans retard un steamer sur le théâtre du désastre, afin de donner toute l'assistance possible.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

Depuis deux jours, il n'est bruit par toute la ville que d'une arrestation importante opérée à Sainte-Adresse. On se raconte comment un pavillon servant de laboratoire à une bande de faussaires a été investi par la force publique et comment plusieurs d'entre eux ont été surpris en flagrant délit d'exercice de leur industrie interlope.

Ces bruits, d'abord exagérés par la rumeur publique, mais vrais au fond, étaient parvenus à notre connaissance, et si nous n'en avons pas encore entretenu nos lecteurs, c'était pour ne gêner en rien les recherches de la justice.

On se souvient que, depuis longtemps, le gouvernement russe était à la recherche d'habiles faussaires qui avaient mis en circulation des quantités importantes de faux billets de la banque impériale de Russie. D'assez nombreuses condamnations ont même été prononcées, notamment par la cour d'assises de Paris et par les tribunaux de Londres, contre des individus convaincus d'émettre ces billets; mais jusqu'à présent il avait été impossible de

Etude de M<sup>e</sup> ADRIEN HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Hospice de Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Le mardi 10 décembre 1867, à midi.

En l'une des salles de l'Hospice de Montreuil-Bellay.

**LES IMMEUBLES**

Ci-après désignés,

Appartenant à l'Hospice de Montreuil-Bellay, et situés communes de Montreuil-Bellay, Méron, Antoigné et Saint-Just-sur-Dive.

DÉSIGNATION.

§ I<sup>er</sup>. — Commune de Montreuil-Bellay.

1<sup>o</sup> Vingt-sept ares de pré, situés dans la Haute-Prée-de-Coux, n<sup>o</sup> 43, section B du plan cadastral. H. A. C. tral. . . . . » 27 »

2<sup>o</sup> Cinquante-deux ares de terre, au Champ-Prés, ou Coin-de-la-Bosse, n<sup>o</sup> 11, section B du plan cadastral. . . . . » 52 »

3<sup>o</sup> Quatorze ares cinquante centiares de terre, situés dans les Noëls, n<sup>o</sup> 250, section B du plan cadastral. . . . . » 14 50

4<sup>o</sup> Dix-sept ares de terre, aux Noëls, portés sous le n<sup>o</sup> 256, section B du plan . . . . . » 17 »

Report. » 93 50

5<sup>o</sup> Quatorze ares cinquante centiares de terre, aux Noëls, n<sup>o</sup> 257, section B du plan cadastral. . . . . » 14 50

6<sup>o</sup> Onze ares de terre, au même lieu, n<sup>o</sup> 260, section B du plan . . . . . » 11 »

7<sup>o</sup> Trente ares de terre, aux Noëls, ou Chiret, n<sup>o</sup> 282, section B dudit plan . . . . . » 30 »

8<sup>o</sup> Dix-sept ares de terre, au Chiret, ou Gardon, n<sup>o</sup> 552, section B du plan . . . . . » 17 »

9<sup>o</sup> Huit ares de terre, situés en Terre-Forte, n<sup>o</sup> 998, section C du plan cadastral. . . . . » 8 »

10<sup>o</sup> Vingt quatre ares 5 centiares de terre, situés à la Herse, n<sup>o</sup> 25, section D du plan cadastral. . . . . » 24 03

11<sup>o</sup> Dix-sept ares de terre, à la Herse, n<sup>o</sup> 77, section D du plan . . . . . » 17 »

12<sup>o</sup> Dix-neuf ares 50 centiares de terre, à la Herse, n<sup>o</sup> 90, section D du plan cadastral. . . . . » 19 50

13<sup>o</sup> Vingt-trois ares de terre, situés au Grand-Coteau, n<sup>o</sup> 141, section E dudit plan cadastral. . . . . » 25 »

14<sup>o</sup> Dix-huit ares de terre, situés au même lieu, n<sup>o</sup> 187, section E du plan cadastral. . . . . » 18 »

Report. 2 74 53

15<sup>o</sup> Neuf ares de terre, au Grand-Coteau, n<sup>o</sup> 189, section E du plan. . . . . » 9 »

16<sup>o</sup> Dix ares 50 centiares de terre, situés au même lieu, n<sup>o</sup> 242, section E dudit plan. . . . . » 10 50

17<sup>o</sup> Quinze ares 50 centiares de terre, situés en Fançais, n<sup>o</sup> 482, section E du plan cadastral. . . . . » 15 50

18<sup>o</sup> Soixante-deux ares de terre, situés à la Haie-Sicardière, n<sup>o</sup> 794, section E dudit plan. . . . . » 62 »

19<sup>o</sup> Onze ares de terre, au même lieu, n<sup>o</sup> 805 de la section E du plan. . . . . » 11 »

20<sup>o</sup> Quatre-vingt-six ares 95 centiares de terre, situés en Presle, ou la Pallue, n<sup>o</sup> 809, section E dudit plan. . . . . » 86 93

21<sup>o</sup> Vingt-quatre ares 50 centiares de terre, aux Basses-Métairies, n<sup>o</sup> 241, section F du plan cadastral. . . . . » 24 50

22<sup>o</sup> Trente-trois ares de terre, situés en Mortumier, ou Lac-Latreillette, n<sup>o</sup> 981, section F du plan . . . . . » 35 »

23<sup>o</sup> Neuf ares de terre, à la Quarle, n<sup>o</sup> 1155, section F du plan cadastral. . . . . » 9 »

Report. 5 44 96

24<sup>o</sup> Huit ares 10 centiares de terre, sur Vignolles, n<sup>o</sup> 1230, section F dudit plan . . . . . » 8 10

25<sup>o</sup> Dix-neuf ares de terre, situés audit lieu de sur Vignolles, n<sup>o</sup> 1236, section F du plan. . . . . » 19 »

26<sup>o</sup> Dix-huit ares de terre, situés au même lieu, n<sup>o</sup> 1249, section F du plan . . . . . » 19 »

27<sup>o</sup> Vingt-trois ares 50 centiares de terre, aux Haies-Girards, ou la Jaunaie, n<sup>o</sup> 1257, même section du plan. . . . . » 23 50

28<sup>o</sup> Cinquante-quatre ares 50 centiares de terre, aux Haies-Ouies, n<sup>o</sup> 1454, section F dudit plan. . . . . » 54 50

29<sup>o</sup> Quatre ares 60 centiares de terre en jardin, situés en Ardenes, n<sup>o</sup> 26 de la section H. . . . . » 4 60

30<sup>o</sup> Quarante-cinq ares de terre, situés en Terre-Robert, n<sup>o</sup> 900, section J dudit plan cadastral. . . . . » 45 »

31<sup>o</sup> Dix-sept ares 50 centiares de terre, situés aux Salaises, n<sup>o</sup> 348, section K du plan. . . . . » 17 50

Report. 7 45 16

Report. 7 45 16

32<sup>o</sup> Six ares 60 centiares de terre, situés aux Vaudelles, n<sup>o</sup> 387, section C du plan . . . . . » 6 60

§ II<sup>e</sup>. — Commune de Méron.

33<sup>o</sup> Vingt-quatre ares de terre, dans les Haies-Ouies, n<sup>o</sup> 486, section B du plan cadastral. . . . . » 24 »

34<sup>o</sup> Trente-six ares de terre, situés au même lieu, n<sup>o</sup> 493, section B du plan . . . . . » 36 »

35<sup>o</sup> Vingt-six ares 40 centiares de terre, à la Guittard, joignant du nord Louis Lambert. . . . . » 26 40

36<sup>o</sup> Sept ares 60 centiares de terre, au Petit-Oripe, n<sup>o</sup> 1769, section B du plan . . . . . » 7 60

37<sup>o</sup> Trente ares 98 centiares de terre en marais, à la Pallue, n<sup>o</sup> 546, section C du plan. . . . . » 30 98

38<sup>o</sup> Trente-deux ares de terre, à la Butte-des-Rochettes, ou Champ-Robert, joignant Tennequin. . . . . » 32 »

§ III<sup>e</sup>. — Commune d'Antoigné.

39<sup>o</sup> Cinquante-trois ares de terre, situés à la Croix-de-Coulon, portés sous le n<sup>o</sup> 256, section B du plan . . . . . » 17 50

Report. 9 07 74  
 tés sous le n° 410, section A du plan. . . . . » 53 »  
 § IV. — Commune de Saint-Just-sur-Dive.  
 40° Vingt-deux ares de pré, situés dans la Prée-de-Mollay, n° 541, section A du plan . . . . . » 22 »  
 Au total. . . . . 9 82 74

Le prix sera payable : un quart comptant et le surplus dans le délai de cinq ans.  
 S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire du plan et du cahier des charges. (590)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE  
 UNE MAISON,**

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve Miot, Située au Pont-Fouchard, composée de 4 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au premier, greniers au-dessus, deux chambres dans la cour, greniers au-dessus, jardin, le tout joignant MM. Lenin, Gasnier et Bournillet.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
 A L'AMIABLE,**

1° DEUX FERMES, communes de Blou et de Vivy, l'une de 51 hectares, qu'on pourrait diviser en deux, et l'autre de 21 hectares 67 ares ;

2° Quatre hectares 50 ares de terre labourable, commune de Saint-Martin-de-la-Place ;

3° LA PROPRIÉTÉ DE TERRE-FORT, commune de Bagneux ; maison de maître, maison de fermier, cours, jardin, vignes et terre labourable : le tout formant un enclos d'une contenance de 6 hectares 50 ares. (592)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
 Commune de Bagneux,**

1° Quatre hectares 78 ares de pré, prairie de la Roche.

2° UN CLOS DE VIGNE, chemin de Montaglan, de 2 hectares 37 ares,

3° UN MORCEAU DE TERRE, à la Pierre-Fiche, de 24 ares 75 centiares ;

4° JARDIN, chemin bas de Bagneux, avec pavillon ;

5° PETITE CAMPAGNE, à la butte de Bournan, maison et 27 ares 50 centiares de jardin et vigne ;

6° Autre PETITE CAMPAGNE, au Vau-Langlais, de 16 ares 50 centiares ;

7° MAISON, au Pont-Fouchard, ancienne route de Doué. (593)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1° Deux hectares 32 ares de vigne avec maison, cave et pressoir : le tout formant un enclos, au lieu de la Touche, près Distré ;

2° Six hectares 50 ares de vigne en divers morceaux, commune du Coudray ;

3° JOLIE PETITE CAMPAGNE, maison, jardin, terre et vigne de 55 ares, sur les Châteaux, rue des Moulins ;

4° JARDIN ET PAVILLON, route de Dampierre ;

5° MORCEAU DE TERRE, de 59 ares, à Bellevue, commune de Saint-Lambert ;

6° Un hectare 22 ares de bois-taillis, dit le Bas-Bois, commune des Tuffeaux ;

7° PETITE PROPRIÉTÉ à Sainte-Radégonde, commune des Tuffeaux, maison, cave, pressoir et 1 hectare 28 ares de vigne. (594)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

**ADJUDICATION  
 AU RABAIS  
 DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION  
 Pour l'Année 1868.**

Le public est prévenu que le jeudi 28 novembre 1867, à une heure de relevée, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1868.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier-comptable.

**Désignation des fournitures.**

1 <sup>er</sup> GROUPE. . . . .	Viande. . . . .	kilogramme.
2 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Pain, 1 <sup>re</sup> qualité. . . . .	id.
3 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Vin rouge ordinaire. . . . .	litre.
	Vin blanc. . . . .	id.
3 <sup>e</sup> GROUPE bis. . . . .	Bière. . . . .	id.
	Chocolat. . . . .	kilogramme.
	Gluten granulé et tapioca. . . . .	id.
4 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Semoule et crème de riz. . . . .	id.
	Vermicelle. . . . .	id.
	Riz. . . . .	id.
	Fleur de farine. . . . .	id.
5 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Pommes de terre. . . . .	id.
	Carottes et navets. . . . .	id.
6 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Œufs. . . . .	nombre.
6 <sup>e</sup> GROUPE bis. . . . .	Beurre. . . . .	kilogramme.
	Lait. . . . .	litre.
	Farine de seigle. . . . .	kilogramme.
7 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Orge en grains. . . . .	id.
	Haricots. . . . .	id.
	Lentilles. . . . .	id.
	Pois. . . . .	id.
7 <sup>e</sup> GROUPE bis. . . . .	Paille de couchage. . . . .	id.
	Alcool. . . . .	id.
	Miel { blanc. . . . .	id.
	jaune. . . . .	id.
	Sucre (lumps blanc). . . . .	id.
	Pruneaux. . . . .	id.
8 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Sel. . . . .	id.
	Huile d'olives. . . . .	id.
	Vinaigre. . . . .	id.
	Bougies stéariques. . . . .	id.
	Chandelles. . . . .	id.
	Huile à brûler. . . . .	id.
	Savon ordinaire. . . . .	id.
	Cristaux de soude. . . . .	id.
8 <sup>e</sup> GROUPE bis. . . . .	Saindoux de 1 <sup>re</sup> qualité. . . . .	id.
	Linge { bandes roulées. . . . .	id.
	à grand linge. . . . .	id.
	à petit linge. . . . .	id.
9 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Charpie de fil. . . . .	id.
	Charpie de chanvre. . . . .	id.
	Charpie de flasse épurée. . . . .	id.
	Bois à brûler. . . . .	quintal métrique.
	Charbon de bois. . . . .	hectolitre.
10 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Id. de terre. . . . .	quintal métrique.
	Coke. . . . .	id.
	Fagots d'allumage. . . . .	nombre.
	Objets de bureau. . . . .	id.
11 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Id. id. . . . .	nombre.
	Id. id. . . . .	nombre.
	Fioles à médecine. . . . .	kilogramme.
12 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Faïence et porcelaine. . . . .	nombre.
	Terre et grès. . . . .	id.
	Verre. . . . .	id.
13 <sup>e</sup> GROUPE. . . . .	Blanchissage. . . . .	à la pièce.

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de plusieurs des groupes ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacune des denrées qu'ils comportent.

Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dérivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et millimes ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre 3 fr. 57 2, s'exprimera : trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1867, sur lequel les adjudicataires feront ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures ci-dessus détaillées, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue Bodin, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital de l'École impériale de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 6 novembre 1867.

Le Sous-Intendant militaire,  
 BROU.

(665)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
 A L'AMIABLE,**

1° MAISON BOURGEOISE, remise, écurie, jardin et pièce d'eau ; — Terrains propres à bâtir, près la gare ; — Deux jardins, route de Rouen et Levée-Neuve, à Saumur ;

2° MAISON, rue de la Basse-Ile, avec belles caves, vaste magasin et un jardin ; — Maison, rue du Roi-René, avec grande cour ; — Maison, rue Royale, cour et servitudes ; — Maison, rue des Capucins, cour et grand magasin ;

3° MAISON BOURGEOISE, en très-bon état, place du Roi-René, remise, écurie, cour et beau jardin ;

4° MAISON, rues de Fenet et du Belley, belle cave ; — Maison, placée Saint-Pierre, propre au commerce ; — Maison Malbois, rue de l'Ancienne-Messagerie ; — Maison Dehon, rue du Portail-Louis et rue de la Petite-Douve ; — Autre maison, rue du Portail-Louis, avec beau magasin sur la rue ;

5° TROIS PETITES MAISONS, rue Duncan ; — Trois caves, rue de l'Hôtel-Dieu ;

6° MAISONS BOURGEOISES, rue du Petit-Mail, avec remise, écurie et jardin ; — rue de Bordeaux, avec grand jardin ;

7° TERRAINS PROPRES A BATIR, au Champ-de-Foire, rue Verte et rue de la Maremaillet. (595)

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, en date du 9 novembre présent mois,

Il appert :

Que la dame Louise Petiole, épouse du sieur Antoine Coursolle, peintre-vitrier, demeurant à Saumur, ladite dame agissant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du bureau de Saumur, du vingt-quatre février dernier, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le dix-neuf novembre mil huit cent soixante-sept. (596) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> POULET, avoué, demeurant à Saumur, Grande Rue, n° 10.

D'un exploit du ministère de Milon, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt novembre mil huit cent soixante-sept, enregistré, il appert, que dame Marie Morin, épouse de François Prouteau, cultivateur, avec lequel elle demeure à Oiré, commune du Vaudelnay-Rillé, a formé contre ledit sieur son mari sa demande en séparation de biens, et que, sur ladite demande, elle a constitué pour avoué M<sup>e</sup> Poulet.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué licencié soussigné.

Saumur, le vingt-et-un novembre mil huit cent soixante-sept. (597) POULET.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER  
 DE SUITE,**

BELLE MAISON, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Rocher aîné, à Saumur, place du Roi-René ; remise, écurie et beau jardin. (598)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**ADJUDICATION  
 DE DIVERSES  
 FOURNITURES**

Pour l'atelier d'Arçonnerie de l'École impériale de cavalerie.

Le jeudi 12 décembre 1867, à une heure, à l'atelier d'Arçonnerie, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1868, savoir :

Charbons de terre,  
 Charbon de bois,  
 Coke,  
 Outils,

Matières diverses, etc., etc.

L'adjudication sera dévolue à ceux des concurrents dont les prix seront le plus au-dessous de ceux adoptés pour limites, et déposés, sous pli cacheté, sur le bureau, au commencement de la séance.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, rue Bodin, n° 3, où le public sera admis à en prendre connaissance, et au bureau de l'Officier d'administration comptable de l'Arçonnerie,

Le Sous-Intendant militaire,  
 (599) BROU.

**A VENDRE  
 OU A LOUER,**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1868,

UNE

**BELLE MAISON DE COMMERCE**

Située à Saumur,

Place de la Bilange,

Actuellement occupée par M. Balazar, quincaillier.

S'adresser à M. PICHÉRIE, horloger. (533)

**A CÉDER**

De suite,

**COMMERCE DE VINS**

EN GROS,

Avec bonne clientèle. — Conditions avantageuses.

S'adresser à M. BEIGNÉ fils, à la Croix-Verte. (576)

**A VENDRE**

Un beau et fort CHEVAL, poil bai brun, âgé de quatre ans et demi, très-doux et allant très-bien à la voiture.

S'adresser à M. LESAGE LE BRECQ, rue du Palais-de-Justice, 6, à Saumur. (587)

**UNE CALÈCHE ET UN CHARRIOT  
 A VENDRE.**

S'adresser à M<sup>me</sup> CORDIER, rue du Temple, 16. (589)

Joli poney de chasse, à vendre.

S'adresser à M. de LAFRÉGEOLIERE, château de St-Florent. (581)

MM. V<sup>e</sup> de Fos-Letheulle et Fils demandent un concierge, marié et pouvant faire les encaissements. (574)

**AVIS**

La commune de Brossay demande un forgeron et un charron, pour s'y établir ; il y a une clientèle assurée et logement disponible.

Saumur, imp. de P. GDOET.